

## Comment aider son enfant ?

- Prendre le temps chaque jour d'échanger avec lui sur sa journée.
- Lire avec lui en début d'année scolaire le règlement intérieur du collège, son emploi du temps et en discuter.
- Accrocher l'emploi du temps, agrandi si besoin, et la liste des professeurs dans un endroit visible de la maison.
- En 6<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>, l'aider à faire son cartable en début d'année pour s'assurer qu'il n'oublie rien et n'y ajoute pas non plus de choses inutiles.
- Consulter son agenda et l'ENT chaque semaine et en 6<sup>e</sup> apprendre à votre enfant comment s'en servir chaque jour.
- Vérifier avec lui ses devoirs et l'aider à s'avancer.
- Solliciter le CPE, Conseiller Principal d'Education pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement : retards, absences, harcèlement, menaces, etc.  
→ Numéro de tél. gratuit national Stop harcèlement scolaire : 3020
- Ne pas hésiter à rencontrer le professeur principal sans attendre que les difficultés scolaires s'installent.
- Inciter votre enfant à se coucher tôt, les ados ont besoin de sommeil. Réduire le temps d'écran le soir et couper le portable la nuit !

## Choisissez la FCPE !

- Pour être plus efficace ensemble et participer à un réseau convivial de parents d'élèves, organisés en conseil local.
- Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis du collège ou de la direction académique.
- Pour bénéficier de l'information, de la documentation et des formations organisées par la FCPE.

La FCPE est une association indépendante et reconnue d'utilité publique, 1<sup>ère</sup> fédération de parents d'élèves (280 000 adhérents) pour ses résultats aux élections de parents d'élèves, elle représente tous les parents à tous les niveaux de l'Éducation Nationale.

Bonne année scolaire 😊

FCPE 34 : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de l'Hérault  
Bat 9 La butte Richemond - 27 rue Savorgnan de Brazza - 34070 Montpellier  
Tél : 04.67.69.02.47 - cdpe34@gmail.com



CDPE 34 - 08/2020 - © Photo : Monkey business - Graphisme J. Paris

# Bienvenue au collège !

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! [www.fcpe34.org](http://www.fcpe34.org)

# Ce qui change au collège

- Le grand changement c'est votre enfant ! En 4 ans du collège, elle/il va passer du stade enfant au stade ado... qui a toujours besoin de ses parents !
- Au collège, l'organisation et les méthodes de travail sont différentes. Le rythme scolaire est au fil des années de plus en plus soutenu. Votre enfant a besoin de votre soutien pour l'aider à passer ce cap, chaque année.
- Votre enfant va avoir plusieurs professeurs mais le **professeur principal** sera votre référent tout au long de l'année. N'hésitez pas à faire le point avec lui lors d'une rencontre ou par téléphone s'il accepte ce mode d'échange.
- Les 26 heures légales de cours par semaine (dont 3 heures d'enseignements complémentaires) se répartissent ainsi : 6h de cours / jour au maximum et 1h30 de pause à midi au minimum, pour les 6<sup>e</sup>.

## Les matières obligatoires enseignées

Arts plastiques / Education musicale / Education physique et sportive / Enseignement moral et civique / Français / Histoire-Géographie / Langue vivante 1 (et 2 à compter de la 5<sup>e</sup>, voire 4<sup>e</sup>) / Mathématiques / Physique-Chimie / Sciences de la Vie et de la Terre / Technologie.

À ces enseignements obligatoires peuvent s'ajouter selon les établissements des enseignements facultatifs en langue : latin, grec, atelier d'anglais..... Il y a aussi des heures de vie de classe au nombre variable selon le niveau.

## La vie au collège

Votre enfant côtoie l'équipe des adultes présents dans l'établissement : professeurs, CPE (Conseiller Principal d'Education), surveillants, personnels de direction, administratifs, agents de maintenance... Il pourra s'investir en étant par exemple délégué de classe ou membre du Conseil de la Vie Collégienne (CVC). Il pourra aussi participer à la vie du collège par le biais de l'**Association Sportive** (AS) ou des activités annexes proposées par l'établissement.

Votre enfant doit respecter le **règlement intérieur du collège** qui figure dans son carnet de correspondance qu'il doit toujours avoir en sa possession. Ce dernier régit les entrées et sorties du collège selon l'autorisation signée des parents. En cas d'absence de professeurs, il pourra, selon les autorisations d'entrée/sorties délivrées, rester en permanence ou au Centre de Documentation et d'Information (CDI). En cas d'absence d'un professeur, il ne pourra sortir du collège que si vous lui en avez donné l'autorisation par l'intermédiaire de ce cahier. Sinon, il restera en permanence ou au CDI.

Le collège accueille tous les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, parfois dans des classes spécifiques : **UP2A** pour les non francophones, **ULIS** pour les élèves en situation de handicap et **SEGPA**, Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, pour une scolarité permettant d'accéder dans les meilleures conditions à une formation professionnelle.

# Bon à savoir...

## Le poids du cartable

La FCPE se mobilise pour que le poids du cartable ne dépasse pas **10% du poids de l'enfant** et pour la mise à disposition de **casiers** au collège. Les représentants des parents d'élèves FCPE peuvent donner leur avis sur les listes de **fournitures** au **conseil d'administration** des collèges.

## La restauration scolaire

La FCPE revendique pour les collégiens demi-pensionnaires une **restauration de qualité** avec la fin de l'utilisation du plastique, privilégiant les aliments bio et locaux de qualité et qui met en valeur les protéines végétales. Le Conseil départemental fixe le prix de la cantine selon une **tarification sociale** (quotient familial). Légalement, l'accès à la cantine ne peut pas être limité au fait que les 2 parents travaillent.

## Les manuels scolaires

Ils sont fournis **gratuitement** par le collège et remis aux élèves à la rentrée.

## L'Environnement Numérique de Travail\*

C'est la nouveauté au collège ! De nombreuses informations sont disponibles sur l'ENT\* avec votre code d'accès et mot de passe personnels, fournis à la rentrée : réunions, notes, absences et retards, absences des enseignants... **Si vous n'avez pas de code d'accès internet, signalez-le à l'établissement** qui le prendra en compte. Chaque parent et élève dispose de son propre code.

## Les toilettes

La FCPE se mobilise pour des toilettes propres, des cabines équipées de verrous fonctionnels et de poubelles, pour **du savon et du papier toilette toute l'année**.

## Les aides aux familles

Certains élèves peuvent bénéficier d'une **bourse**. Pour cela, il faut remplir un dossier lors de l'inscription au collège. Si vous êtes en grande difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter le **Fonds Social collégien**, par ex. pour payer cantine, sorties ou voyages scolaires, l'achat de matériels de sports, mais aussi les lunettes de vue... Contactez l'**assistant.e social.e** du collège ou le secrétariat qui vous précisera les justificatifs à fournir.

## Problèmes médicaux, PAI, PAP, PPS...

La FCPE défend l'**école inclusive**. Un enfant en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage peut bénéficier d'un dispositif d'accompagnement (PAI, PAP, PPS...). **C'est aux parents de prendre contact avec le collège**. Dans certains cas votre enfant peut bénéficier d'aménagements pour les cours et examens. Il est important que l'équipe éducative ait connaissance des problèmes de l'élève pour pouvoir l'aider dans ses apprentissages.